

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/26

Objet : « Développer une signalétique spécifique à destination des producteurs fermiers du territoire – Tranche 1 »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Développer une signalétique spécifique à destination des producteurs fermiers du territoire – Tranche 1** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Panneaux signalétique fourniture et pose	49 980.00	Région AURA	29 988.00
		Producteurs	19 992.00
TOTAL	49 980.00	Total	49 980.00

Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes sera sollicitée en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 12 août 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

